STOP AUX EVS-KLEENEX !

Renouvellement immédiat de tous les EVS/AVS !

Le ministère de l'éducation nationale a toujours recours aux contrats précaires aidés pour financer les emplois d'EVS/AVS répondant pourtant à des missions qui ont démontré depuis plusieurs années leur caractère permanent.

C'est vrai pour toutes les missions d'aide au fonctionnement des écoles (accompagnement d'activités éducatives, aide administrative…) comme pour les missions d'aide à l'autonomie des jeunes scolarisés en situation de handicap.

L'intérêt et l'efficacité des EVS sont reconnus par les parents et les enseignants mais le caractère précaire de ces emplois aboutit à remettre en cause les missions, à ne pas reconnaître l'expérience acquise.

Chaque année ce sont de véritables plans de licenciements qui mettent en difficulté les personnels et les écoles. Au 30 juin, ce seront encore des milliers de personnes qui se retrouveront sans emploi remettant ainsi en cause toutes les activités construites ces dernières années.

Pour l'Aquitaine, les 2462 postes actuels dépassent déjà la notification ministérielle de 2223 postes pour l'académie pour la rentrée de septembre. Les contrats renouvelés seront en priorité ceux affectés aux missions AVS-i.

A cette précarité des emplois s'ajoute la précarité sociale : les rémunérations des EVS étaient inférieures à 850€, sans aucun accompagnement social. Les contrats annoncés pour la rentrée sur la base de 20 heures aboutiront à des rémunérations inférieures à 600€: une sacrée économie!

Par ailleurs, l'Etat employeur s'est soustrait aux obligations de formation prévues par la loi. Plusieurs tribunaux viennent de reconnaître ces manquements graves en demandant la requalification des contrats en CDI.

Nous ne pouvons accepter que la seule solution soit pour ces EVS/AVS de se retrouver au chômage alors que ni le ministère de l'éducation nationale, ni le ministère du travail n'ont rempli leurs obligations d'accompagnement, de suivi, de formation pour favoriser leur insertion professionnelle.

C'est pourquoi nous demandons :

- **Le renouvellement immédiat au 1er juillet de tous les contrats EVS/AVS**
- **Des rémunérations décentes, le remboursement des frais de déplacement et l'accès à tous les droits sociaux**
- **Le droit pour tous à une formation qualifiante leur permettant une réelle insertion professionnelle**
- **l'arrêt des recrutements sous contrat précaire et la reconnaissance des missions des personnels**
- **la pérennisation de leurs fonctions**
- **Le maintien dans leur fonction de tous ceux qui le souhaitent par une intégration dans de nouveaux emplois publics, une véritable formation pour tous et la reconnaissance des qualifications acquises.**

NOM Prénom	ECOLE / COMMUNE	SIGNATURE